



COMPTE RENDU DE
LA 2^{ème} ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION DU LYCEE FRANCAIS D'OSLO
7 Décembre 2009

(relative à la proposition de modification des statuts afin qu'un représentant de syndicat norvégien des employés puisse avoir voix consultative au conseil de gestion)

L'assemblée générale débute à 17h15.

1. Approbation de la Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2009

La convocation à cette nouvelle AGE est approuvée.

2. Présentation de l'ordre du jour, choix de l'animateur de séance, du secrétaire et du co-signataire du procès verbal de l'Assemblée Générale

La Présidente du Conseil de Gestion Laetitia BIRKELAND est choisie comme animatrice de séance, Maud LHORS, vice Présidente est choisie comme secrétaire de séance et Emmanuel MICHAUD comme cosignataire du procès-verbal.

3. Proposition de modification des statuts afin qu'un représentant syndical des employés puisse avoir voix consultative au sein du conseil de Gestion

La Présidente rappelle qu'une première AGE s'est tenue le 10 novembre 2009 mais qu'en l'absence de quorum suffisant, une nouvelle assemblée a dû être convoquée, laquelle se réunit aujourd'hui. Cette nouvelle Assemblée peut se prononcer sur la proposition de statut sans condition de quorum ni de majorité qualifiée.

La Présidente rappelle les raisons de cette proposition de modification des statuts. Actuellement un représentant du personnel ayant voix consultative siège au CG et représente tous les salariés confondus (locaux, résidents, personnels enseignant ou administratif, syndiqués ou non syndiqués...). Cependant il est isolé face aux 13 autres membres qui représentent le côté employeur/supérieur hiérarchique. L'élection d'un représentant de syndicat norvégien représentant le personnel local et ayant voix consultative permettrait d'assurer un meilleur équilibre entre représentants employeurs/supérieurs hiérarchiques et représentants employés, un meilleur dialogue et une meilleure remontée d'information au sein du CG. Les représentants syndicaux sont généralement formés à la législation locale et sont en mesure d'alerter le CG et de le conseiller sur le droit local.

La Présidente rappelle le vote de principe du Conseil de gestion en juin 2009 sur la modification envisagée, sous réserve de validation en AGE ; que cela figure dans l'accord local négocié en juin dernier entre les différents partenaires sociaux et le CG et que la modification fortement encouragée dans le cadre de l'adhésion à une convention collective.



Association du Lycée Français René Cassin d'Oslo

Skovveien 9 ~ 0257 OSLO ~ Norvège

La Présidente rappelle alors l'article 5 des statuts actuels et la modification envisagée et la proposition suivante est soumise au vote : (modifications ici soulignées)

Article 5 : le conseil de gestion

5.1) Composition

Le Conseil de Gestion élu annuellement se compose de 10 membres avec voix délibérative

- 3 représentants des pouvoirs publics désignés par l'Ambassade
- 7 représentants élus des parents d'élèves
 - 3 de nationalité française
 - 3 de nationalité norvégienne
 - 1 de nationalité tierce
- 4 (5) représentants élus avec voix consultative
 - Le délégué du Conseil Supérieur des Français à l'Etranger le représentant de l'Assemblée des français à l'étranger
 - Le chef d'établissement ou le directeur adjoint
 - Le gestionnaire
 - 1 représentant élu du personnel
 - 1 représentant de syndicat norvégien des employés

Cette modification est adoptée par l'AGE à 42 voix pour et une voix contre.

Détail du vote :

Nombre total de votant : 43
Nombre total d'exprimant : 43
Oui : 42 votes
Non : 1 vote

Composition de l'assemblée :

20 Parents
23 Personnel

Le vote a été adopté à 99,5 % des voix exprimées.

La séance est levée à 18h00.

Maud LHORS
Secrétaire de séance

Emmanuel Michaud
Cosignataire